

RAPPORT N°186 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 6 JUILLET 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 29 juin au 6 juillet 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités dont un corps sans vie d'un motard retrouvé à Rumonge et trois (3) autres personnes grièvement blessées. Parmi les victimes figurent un homme abattu par un militaire à Cibitoke ainsi qu'une jeune femme tuée par des hommes en uniforme de la police dans la ville de Bujumbura.

Le rapport évoque aussi sept (7) cas d'arrestations arbitraires ainsi que la surpopulation carcérale à Gitega.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert sur la colline Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 28 juin 2019. Des témoins rapportent que le corps de la victime en décomposition avancée se trouvait dans un champ et portait des traces de blessures au niveau de la tête. La victime est un conducteur de taxi-moto introuvable depuis trois (3) jours avant la découverte de son corps selon son employeur.

Sos-Torture/Burundi note que les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés à ce jour.

- Un militaire burundais nommé Clovis Ndayishimiye a abattu Samuel Nzoyisaba sur la colline Gahoma, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 1^{er} juillet 2019. Des témoins rapportent que la victime réclamait le remboursement de deux mille francs (2000 BIF) que lui devait le militaire. Ce dernier a abattu sur le champ M. Nzoyisaba et blessé grièvement deux autres personnes avec son arme de service.

Sos-Torture/Burundi note que le militaire a été arrêté et remis à l'armée pour être jugé. Il a été condamné le 3 juillet 2019 à une peine d'emprisonnement à perpétuité par le tribunal militaire. Des témoins rapportent en outre que

l'auteur de cet assassinat avait porté des propos menaçant envers la population locale à plusieurs reprises.

- Des individus non identifiés ont assassiné une jeune femme dans le quartier Kijiji, zone Kanyosha, commune Muha (sud de la ville de Bujumbura) le 1^{er} juillet 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que les bourreaux portaient des uniformes de la police burundaise.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée par les habitants du quartier ni par les responsables administratifs locaux.



La jeune femme abattue au bord de la route par des hommes en uniforme de la police.

- Des individus non identifiés ont assassiné Léopold Ntirampeba dont le corps a été découvert à son domicile sur la colline Bihanga, commune Matana, province Bururi (sud du pays) le 4 juillet 2019. Des proches rapportent que la victime ne portait aucune trace de blessure.

Sos-Torture/Burundi note que les autorités administratives ont ordonné que le corps de la victime soit emmené dans une morgue. La police de Matana n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Le commissaire de police, Hassan Rumbete, a grièvement blessé par balle Désiré Niyonkuru sur la colline Mugerama, commune Nyanza-Lac, province Makamba (Sud du pays) le 5 juillet 2019. Des témoins rapportent que Mr Niyonkuru, originaire de la commune Nyabihanga, province Mwaro, a été accusé d'avoir consommé des boissons prohibées.

Sos-Torture/Burundi note une accusation infondée. Des témoins rapportent également que le commissaire Rumbete est parti, laissant la victime sur le lieu du crime. Cette dernière a été évacuée par les passants vers l'hôpital de Nyanza-Lac. Sos-Torture/Burundi note également que les policiers se rendent coupables de diverses exactions à travers le pays dont les assassinats et la torture.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de police ont arrêté Delphin Irakoze et Matwi dans le quartier Gitwa, commune et province Makamba (sud du pays) le 4 juillet 2019. Des proches rapportent que le premier est un adolescent et le second un enseignant. Les deux (2) personnes sont accusées d'avoir largué une grenade plus tôt dans la journée.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas fait de lien entre l'attaque à la grenade et les deux personnes arrêtées. Des proches évoquent des arrestations arbitraires.

- Des agents de police ont arrêté cinq (5) personnes au centre de la commune et province Gitega (centre du pays) le 5 juillet 2019. Des témoins rapportent que les personnes interpellées sont des Etudiants à la faculté de Bio-ingénierie de l'Université du Burundi (ancien ISA : Institut des Sciences Agronomiques, campus ZEGE) qui venaient de revendiquer cinq mois d'arriérés de leurs bourses.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire. Des témoins rapportent également que ces personnes arrêtées ont été, par la suite, conduites au cachot de police de Gitega.

3. Les prisons restent surpeuplées



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Les prisons centrales au Burundi restent surpeuplées malgré des mesures de désengorgement par grâce présidentielle qui ne suffisent pas. Sos-Torture/Burundi constate que la prison de Gitega (centre du pays) compte actuellement 1058 détenus pour une capacité d'accueil de 400 détenus uniquement.

La majorité des détenus sont des prévenus qui n'ont jamais été jugés à ce jour. Le surpeuplement carcéral entraîne des conditions extrêmes difficiles pour les prisonniers. La ration alimentaire quotidienne des détenus en est affectée : chaque détenu reçoit 350 grammes de haricot et 350 grammes de farine par jour.

Sos-Torture/Burundi note en outre que les détenus en surplus de la prison de Gitega sont aussi contraints de dormir à la belle étoile, faute de cellules.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.